

Déchets, responsabilité financière et écologique

La très forte augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suscite de vives réactions d'autant plus que les nazairiens étaient habitués à un taux de TEOM extrêmement bas (2,9% en 2007). Pour 2008, le taux moyen de la CARENE s'élève à 8,09% (10,73% à Nantes Métropole, 8,55% à Cap Atlantique).

De nombreux concitoyens auraient préféré une hausse moins brutale, ce qui peut se comprendre. Cependant, il serait vain d'oublier que la gestion des déchets a un coût que nous devons assumer afin notamment de protéger la planète. Et d'ailleurs la meilleure façon de réduire ce coût, c'est de réduire la production de déchets et de valoriser au maximum ces derniers.

Suite à diverses pressions, parfois caricaturales, le préfet a rejeté les propositions de localisations d'un centre de stockage des déchets ultimes (c'est-à-dire inertes). Aujourd'hui, le Conseil Général étudie la meilleure solution pour la CARENE, Cap Atlantique et le Sud Loire. Pour les élus Verts, toutes les solutions doivent être envisagées, ce qui signifie que la filière de stabilisation organique votée par les élus de la CARENE en 2004 doit être réétudiée. Il reste encore à prospecter d'autres sites d'enfouissement mieux adaptés comme le Pré de la Belle Fille à l'est de l'agglomération.

Il n'y a pas de solution miracle mais nous restons opposés à l'installation d'un incinérateur. Si les risques sanitaires de l'incinération sont mieux maîtrisés, certaines questions restent posées : toxicité des rejets même à faible dose notamment dans une région d'élevage, stockage des déchets spéciaux et dangereux issus de l'incinération, coût élevé des remises aux normes. La recherche de rentabilité peut aussi transformer les incinérateurs en véritables aspirateurs à déchets défavorisant ainsi le recyclage.

Côté collecte et recyclage, il nous faut encore améliorer le dispositif : collecte des DEEE (déchets électroniques, électroménagers), évolution de la TEOM vers une redevance encourageant la réduction de la production de déchets, redevance spéciale pour les commerçants et entreprises qui payent la TEOM comme les particuliers. Quant aux déchets verts, la distribution des composteurs constitue une excellente solution. Pour les résidus de taille, on peut envisager le recours à une association soutenue par la collectivité moyennant participation de l'utilisateur. Enfin les déchèteries sont préférables aux dépôts sauvages trop nombreux sur la commune !

Contact : mousseau@mairie-saintnazaire.fr